

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

**Date de convocation :
5 avril 2022**

**Date d'affichage :
14 avril 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le **11 avril** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 5 avril, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, M. BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n°28), LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE, M. RAYNAUD, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mr Jean-Pierre BOISSET, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Michèle GRENET*

Mr Charles BRAULT, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Véronique LYON*

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à *Pierre DESMARETS, absente jusqu'à la question n°27*

Mr Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Jean-Louis RAYNAUD*

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Boris BOUCHET*

Mr Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Christine PIRES-BEAUNE*

Mr Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Rémy BALLET*

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Daniel GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022**

QUESTION N°7

OBJET : Accords-cadres pour la fourniture de service de téléphonie et interconnexion des sites et accès à Internet : compte rendu de délégation de signature (article L2122-21-1 du CGCT).

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 31 mars 2022.

Par délibération du 15 novembre, le Conseil Municipal a délégué la signature des accords-cadres relatifs à la fourniture de service de téléphonie et interconnexion des sites et accès à Internet dans le cadre d'un groupement de commande avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Ainsi, la Commission d'Appel d'Offres réunie les 7 et 14 février a attribué les marchés à :

Lots	Désignation	Seuil maximum annuel € HT RIOM	Seuil maximum annuel € HT CCAS	Attributaire	Montant estimatif € HT
01	Téléphonie fixe	40 000.00	3 000.00	CELESTE 77420 CHAMPS SUR MARNE	Commune : 50 075,71 CCAS : 1 742,67 (période ferme – 36 mois)
02	Téléphonie mobile	40 000.00	2 000.00	SFR 75015 PARIS	Commune : 36 926,76 CCAS : 646,00 (période ferme – 24 mois)
03	Interconnexion de sites	30 000.00	4 000.00	ADISTA 54320 MAXEVILLE	Commune - CCAS : 21 572,88 (période ferme – 36 mois)
04	Services internet	30 000.00	-	ORANGE BUSINESS SERVICES 69425 LYON	Commune : 31 248,00 (période ferme – 36 mois)
Total annuel		140 000.00	9 000.00		
Total sur la durée maximum de l'accord-cadre (4 ans)		560 000.00	36 000.00		

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre acte du présent compte rendu de délégation.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 11 avril 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL